

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 1 : faire émerger les PME du futur	A1
Animation économique	516

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - JOUE 24/12/2013 L 352/1,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants, L 1611-4 et L 4221-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1 - Les organismes à vocation économique : Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale (CCIR)

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 173 000 € (AE) à la Chambre de Commerce et d'Industrie Pays de la Loire (CCIR), en co-financement du FEDER, sur dépense subventionnable de 552 270 € HT, pour l'année 2020,

APPROUVE

la dérogation à l'article 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté les 20 et 21 décembre 2017 par le versement d'une avance de 20 % à la signature de la convention et d'un acompte intermédiaire de 50 %,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 173 000 €,

APPROUVE

les termes de la convention d'exécution correspondante, présentée en 1 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 62 530 € (AE) à la Chambre de Commerce et d'Industrie Pays de la Loire sur dépense subventionnable de 139 893 € HT pour la simplification de l'accès aux aides, aux financements et aux réseaux (Portail « Entreprises en Pays de la Loire »),

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 62 530 €,

APPROUVE

les termes de la convention d'exécution correspondante, présentée en 1 annexe 2,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

2. Les charges en gestion directe de la Direction Entreprises et Innovation

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 50 000 € afin de poursuivre le financement de ce type d'actions de promotion et de communication,

3. Décisions modificatives

APPROUVE

les termes de la convention modificative avec la CPC ARC OUEST présentée en 3.1 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

APPROUVE

les termes de la convention modificative avec la SOCIETE OUEST FRANCE à Rennes (35), organisatrice des « Assises de l'Automobile » 2019 au Mans (72), présentée en 3.2 annexe 1,

modifiant la dépense subventionnable afférente à une aide régionale,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

4. Accord-cadre : Instructions de demandes de financements publics concernant des projets de Recherche, Développement et Innovation

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 180 000 € (AE) concernant le futur accord-cadre "Instructions de demandes de financements publics concernant des projets de Recherche, Développement et Innovation".

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 04/05/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs